

**DECISION N°09-2021
PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION
DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
DU CHU FELIX GUYON**

**LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
DE LA REUNION**

- *Vu le Code de la santé publique ;*
- *Vu le Code du travail, et notamment ses articles L. 4611-1 à L 4616-5 et R. 4615-9 et 10 ;*
- *Vu l'Ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017 relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales ;*
- *Vu le Décret n° 85-946 du 16 août 1985 (Code du travail, art. R 4615-1 à R 4615- 21) ;*
- *Vu les résultats obtenus par chacune des organisations syndicales lors du renouvellement du Comité Technique d'Etablissement – Scrutins du 29 novembre au 6 décembre 2018 et le calcul du nombre de sièges attribués à chaque organisation syndicale ;*
- *Vu l'avis du CTE du 16 avril 2015 portant avis favorable à la constitution des CHSCT locaux fondée sur le calcul d'une représentativité CHU ;*
- *Vu la désignation des représentants du personnel par les organisations syndicales ;*
- *Vu la désignation des représentants du personnel médical suite aux élections de la CME du 9 février 2016 ;*
- *Vu le courriel de la CFTC en date du 07 mai 2019 ;*
- *Vu le courrier de FO en date 18 novembre 2019 ;*
- *Vu le courrier de la CFDT en date du 13 mars 2020 ;*
- *Vu le courrier de FO en date du 27 juillet 2020 ;*
- *Vu le courrier de FO en date du 7 septembre 2020 ;*
- *Vu le courrier de la CFDT du 24 février 2021 ;*

DECIDE

Article 1 : La composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du CHU Félix Guyon est modifiée comme suit :

- **Présidente** : La Directrice du CHU Félix Guyon ou son représentant.
- **Représentants du personnel non médical, non pharmaceutique, non odontologique**

SYNDICATS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CFDT	Patrice BLANCHETIERE	Alain VITRY
	Jean Marc VELIA	Damien JOCKEY
CFTC	Corinne ALAMELOU	Jean François NAMTAMECOU
	Charles Henri FONTAINE	Carole ROBERT
	Luderce VELLAYOUDOM	Jean Aimé SIRACUSE
FO	Jean Jacques RIVIERE	Fabrice Willie GRONDIN
	Fabrice PAYET	Gilbert KING SOON
	Véronique ODOUX	Patrick DOLPHIN
UNSA	Joël PAYET	Sonia DERAND

- **Représentants du personnel médical, pharmaceutique et odontologique** :
 - o Le Pr Marc GIGANTE, Professeur Universitaire Praticien Hospitalier
 - o Le Dr Virgile GAZAILLE, Praticien Hospitalier

Assistent aux réunions du CHSCT à titre consultatif

- Les Médecins du travail ;
- La Psychologue du travail ;
- Le Directeur des ressources humaines ou son représentant ;
- Le Directeur des achats et de la logistique ou son représentant ;
- Le Directeur des travaux et des services techniques ou son représentant ;
- Le Coordonnateur Général des soins ou son représentant ;
- Le Directeur des soins infirmiers, de rééducation et médicotéchniques ou son représentant ;
- Le Praticien hospitalier chargé de l'hygiène hospitalière ou son représentant ;
- L'Inspecteur du travail (DIECCTE) ;
- Le Contrôleur de sécurité (CGSS) ;
- et toute personne qualifiée dans le domaine concerné, appelée par la Présidente du CHSCT.

Saint-Denis, le 22 mars 2021

Le Directeur Général du CHU de La Réunion,

Lionel CALENGE



